

# AIRES DE REMPLISSAGE ET LAVAGE

## Sécurisées



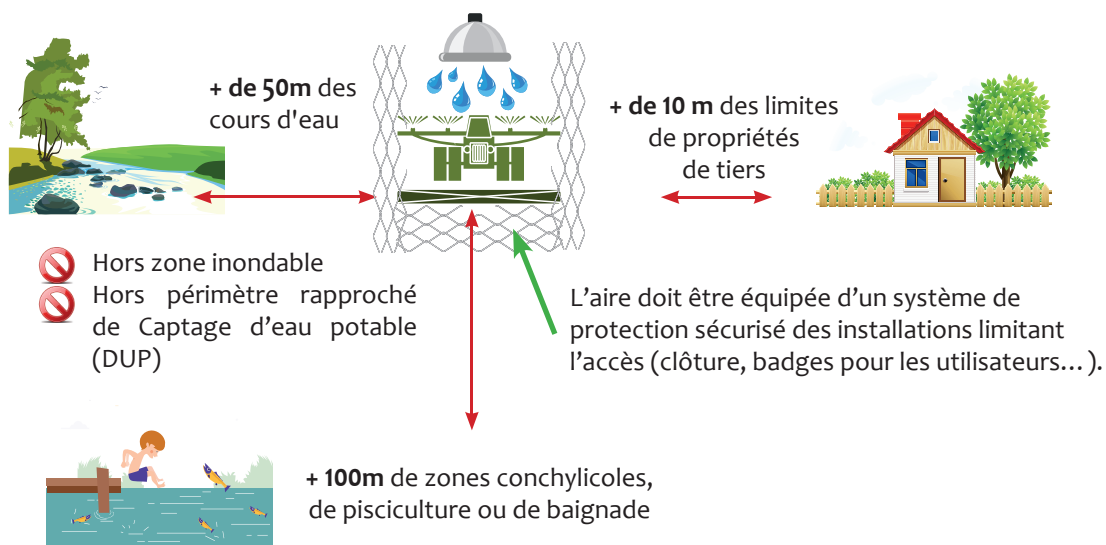
Les aires de lavage et remplissage pulvérisateurs sont considérées comme des zones de stockage de produits phytosanitaires au regard de la réglementation. Elles sont donc soumises à l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à «la Mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytomédicaments»

**Cette réglementation s'applique aux aires collectives et individuelles**

## REGLEMENTATION ET ASPECTS TECHNIQUES

### Réglementation générale

Position d'une aire de lavage pulvérisateurs, une aire de remplissage, ou une aire mixte :



### Spécificité Aire de remplissage

La colonne de remplissage doit être équipée :

- D'un système de protection du réseau d'eau (exemple clapet anti-retour)
- D'un système anti débordement

### Spécificité Aire de lavage Pulvérisateurs

L'aire de lavage pulvérisateurs doit disposer de moyens pour empêcher les fuites des effluents phytosanitaires vers le milieu naturel : A minima une surface en matériau étanche.

Les eaux issues du lavage-rinçage des pulvérisateurs doivent être traitées par un procédé reconnu par l'arrêté du 4 mai 2017 et publiés au Bulletin Officiel n° 2015/20 du 10 novembre 2015.

**En aucun cas elles ne peuvent être rejetées dans le milieu naturel**

**Période de dépôt de dossiers**

**20/12/2018 au 15/05/19**

Voici 3 procédés qui se distinguent par leur nature technique simple et leur investissement limité :

## Phytobac®

Le système repose sur la dégradation naturelle des substances phytopharmaceutiques par les microorganismes du sol. Les effluents sont vidangés dans un bac étanche contenant un mélange de terre et de paille qui se comporte comme un sol vivant.

Le substrat est retourné 1 fois/an et de la paille est ajoutée si besoin. Au terme du traitement, le substrat terre+paille du Phytobac® peut être épandu en tant qu'amendement organique après une période de repos (pas d'apport d'effluents) de 5 mois minimum, et dans les conditions d'épandage d'effluents conformes aux dispositions de l'annexe I de l'arrêté du 7 mai 2017. Aucun plan d'épandage n'est demandé. Tout l'entretien peut se faire en régie.

Ce système peut déjà se rencontrer sur des communes du département.



## Héliosec®

Système de traitement par évaporation, adapté à l'usage collectif. Les effluents sont vidangés dans un bac de rétention étanche tapissé d'une sache (ou bâche). Sous l'effet de la chaleur et du vent les effluents se concentrent jusqu'à obtenir un reliquat sec déposé sur la sache. Au terme du traitement, cette sache est récupérée et renouvelée. Le Bulletin Officiel mentionne que la sache doit être récupérée par un organisme habilité pour la collecte et l'élimination de déchets dangereux (Arterris, PCEB, Peris, ...).



Système héliosec® (Syngenta 2013)

## OSMOFILM®

Système de traitement par évaporation et osmose inverse, adapté à l'usage collectif. Les effluents sont vidangés dans une poche fermée disposée dans un casier. Sous l'effet de la chaleur à l'intérieur de cette poche, les effluents se concentrent jusqu'à obtenir un reliquat sec. Au terme du traitement, cette poche fermée est récupérée et renouvelée. Le Bulletin Officiel mentionne que le renouvellement de la sache doit être effectué par un organisme habilité pour la collecte et l'élimination de déchets dangereux (Arterris, PCEB, Peris, ...). 1 poche peut contenir et traiter 250 L d'effluent.



Système Osmofilm® (Axe Environnement 2017)

D'autres systèmes de traitement officiels existent. Voir la liste complète sur le Bulletin Officiel MLETR n°2015/20 du 10 novembre 2015.

### Ils nous ont fait confiance

- Narbonne
- Argerliers
- Lauraguel
- Moux
- Aigues Vives
- Roquetaillade
- Azille
- Talairan
- Nevian-Marcorignan
- Pauligne-Malras-Gaja et Villedieu
- Douzens

## Réglementation Aire de lavages Machines à vendanger (MAV)

Les eaux issues de lavage de machines à vendanger doivent être traitées soit :

- Dans des bassins d'évaporation
- ou par un plan d'épandage validé
- ou stockées puis traitées par un prestataire de service (distillerie...)

**En aucun cas elles ne peuvent être rejetées dans le milieu naturel**

## COUT MOYEN D'INSTALLATION

Colonne de remplissage : prix moyen de 15000€

Aire collective de remplissage + lavage pulvérisateurs avec Phytobac: prix moyen entre 250 000 et 350 000€

## DOSSIER DE SUBVENTION

L'Agence de l'eau et FEADER peuvent apporter une subvention aux projets collectifs de création d'aire de lavage/remplissage de pulvérisateurs.

### Subventions 2019

les investissements liés au lavage de machines à vendanger (bassins, cuves de stockage) ne sont plus subventionnés

### Porteurs de projet

Commune(s), caves coopératives ou CUMA

Il est possible de porter un projet entre plusieurs acteurs ou communes.

Dans ce cas une structuration juridique (exemple entente intercommunale) doit être réalisée.

Si possible - avant le dépôt de la demande de subvention.



**À ANTICIPER**

Ceci est d'autant plus avantageux si vous voulez créer plusieurs aires de lavages qui bénéficieraient à plusieurs communes, ou si votre projet comporte une partie lavage de machines à vendanger (à mutualiser pour réduire les frais non pris en charge).

### Comment gagner des points ?

Une note est attribuée à chaque dossier déposé. Il faut atteindre un minimum de 60 points pour être éligible.

**Si Porteur de projet = COMMUNES** : Deux démarches peuvent être réalisées pour gagner des points supplémentaires :

- Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)

- Charte Zéro Phyto

**Si Porteur de projet = CAVES** : une démarche peut être réalisée pour gagner des points supplémentaires :

- mesures de changement de pratiques inscrites dans le cahier des charges de production de la cave.



**À ANTICIPER**

### Recenser les futurs utilisateurs

Une fiche d'intention d'utilisation est à faire remplir par les futurs utilisateurs



**Essentiel pour le dimensionnement de l'aire**

### Choisir un Bureau d'étude

Pour réaliser l'étude de faisabilité de l'aire, au choix plusieurs bureaux d'étude spécialisés en aménagement de territoire, infrastructures et environnement.